



# PROTOCOLE RAM ATELIERS COLLECTIFS

CHERS PARENTS ,PROFESSIONNELS ,LES ATELIERS  
D'ÉVEIL & SOCIALISATION VONT POUVOIR  
REPRENDRE PROGRESSIVEMENT CONFORMÉMENT AU NOUVEAU  
GUIDE MINISTÉRIEL PHASE 3 POST -CONFINEMENT.  
VOUS TROUVEREZ CI DESSOUS LE PROTOCOLE POUR RÉPONDRE AU  
MIEUX AUX EXIGENCES SANITAIRES ET PERMETTRE UN ACCUEIL DE  
QUALITÉ.

- **Atelier limité à 15 personnes dans les locaux du RAM de Chorges et Embrun (enfants et adultes confondus).**
- **Autorisation parentale de retour au relais obligatoire .**
- **Inscription obligatoire 1 semaine à l'avance auprès de la responsable du RAM dans la limite des disponibilités.**  
*Afin de répondre aux besoins du plus grand nombre un roulement des inscriptions pourra être effectué .*
- **En cas de symptômes (toux ,fièvre...) chez l'enfant ou le professionnel , pensez à prévenir et annuler la participation auprès de la responsable du RAM .**
- **Durée de l'atelier 1h de 10h à 11h .**  
*Arrivées et départs échelonnées de 9h30 à 9h50 et de 11h à 11h20*
- **Nettoyage des mains des enfants et adultes à l'arrivée .**
- **Le port du masque en la présence des enfants n'est pas obligatoire pour les professionnels si la distanciation d'1 m entre adultes est respectée.**
- **Limiter l'apport d'objets extérieurs au RAM.**